

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No: R-4041-2018

---

**HYDRO-QUÉBEC**

(ci-après désignée le «Distributeur»)

*Demanderesse*

et

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOmmATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ**

(ci-après désignée « AQCIE »)

et

**CONSEIL DE L'INDUSTRIE  
FORESTIÈRE DU QUÉBEC**

(ci-après désignée « CIFQ »)

et al.

*Intervenantes*

---

---

## **PLAN D'ARGUMENTATION DE AQCIE-CIFQ**

---

---

### **I L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF**

1. AQCIE et CIFQ privilégient, avec un ajustement au tarif de la première strate, le scénario d'appui financier dégressif soumis par le Distributeur (B-0085, p. 14) plutôt que celui proposée par la Régie (Décision 2019-164, p. 72).

2. En effet, l'appui financier résultant du scénario du Distributeur demeure supérieur à l'appui financier offert par le programme OÉI alors qu'en vertu du scénario proposé par la Régie, cet appui financier devient inférieur à ce programme à partir de 3000 KW effacés.
  - Mémoire C-AQCIE-CIFQ-0022, pp. 8 et 9 ;
  - Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, p. 5 ;
3. Par cohérence, il faut éviter que l'appui financier unitaire offert aux participants à l'Option GDP soit inférieur à l'appui financier reçu par les participants de l'OÉI, quelle que soit la capacité effacée ;
4. Il faut éviter également que des appuis financiers unitaires trop bas pour les strates de 1800 KW et plus d'effacement dissuadent les participants de faire les efforts nécessaires pour effacer davantage de capacité de puissance alors qu'il aurait été rentable pour le Distributeur d'offrir un appui financier plus important pour ces kilowatts additionnels ;
5. Soulignons que les abonnements des participants actuels au GDP qui ont effacé 1800 kW et plus durant l'hiver 2020-2021 représentent près de 18% de l'effacement total de capacité de puissance durant cette période ;
  - B-116, p. 7 ;
6. Soulignons également qu'aux conditions actuelles de l'OÉI, il n'y a aucun abonnement de moyenne puissance (M) ou au tarif LG à cette option tarifaire. Il est donc illusoire de penser qu'un appui financier pour les strates supérieures encore moins élevé dans le cadre de l'Option GDP permettrait de maintenir les adhésions existantes et susciterait de nouvelles adhésions pour cette clientèle.
  - A-0091, Témoignage de Jean-Pierre Chakra, 19 mai 2021, p. 34
7. Par ailleurs, le seuil minimal d'appui financier identifié dans le cadre de l'audit de Technosim est en moyenne de 60\$/KW mais avec une médiane de 70\$/KW. Par ailleurs, le seuil minimal d'appui financier identifié par ceux qui ne participent pas déjà au GDP est en moyenne de 97\$/KW avec une médiane de 85\$/KW ;
  - B-0094, pp. 5 et 6
8. Or, même en retenant le scénario du Distributeur, considérant le niveau d'appui financier unitaire requis pour que les participants adhèrent ou maintiennent leur participation à l'Option de gestion de la demande de puissance, l'AQCIE et le CIFQ recommandent de hausser à 70\$/KW l'appui financier unitaire offert à la première strate (15 à 200KW), ce qui correspond à l'appui financier unitaire uniforme du programme GDP Affaires.

- Mémoire C-AQCIE-CIFQ-0022, p. 10 ;
  - Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, p. 7 ;
9. Cela permettra de fidéliser 73,4% des abonnements au GDP qui ne reçoivent actuellement que cette rémunération (moins de 200 KW d'effacement) et qui contribuaient à 22% de la capacité effacée de 295 MW à l'hiver 2019-2020.
- B-116, p. 7 ;
10. L'appui unitaire moyen de ce scénario serait alors de 62,3\$/KW au lieu de 60\$/KW pour la proposition du Distributeur.
- Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, p. 7 ;
11. Notons que le Distributeur ne prend actuellement aucun engagement à instaurer un programme ou une intervention en efficacité énergétique afin de compenser la diminution de l'appui financier.
- B-0085, p. 11

#### **RECOMMANDATION #1**

**L'AQCIE et le CIFQ considèrent que la proposition du Distributeur est préférable au scénario de la Régie en raison notamment d'un appui financier unitaire qui demeure supérieur à la rémunération reçue des participants à l'OÉI, quelle que soit la capacité effacée, et considérant l'importance que l'appui financier unitaire pour les strates correspondant aux capacités supérieures d'effacement soit suffisant pour ne pas constituer un désincitatif à des efforts supplémentaires du participant alors qu'une hausse de l'appui financier unitaire pour ces strates demeure rentable.**

#### **RECOMMANDATION #2**

**L'AQCIE et le CIFQ recommandent de hausser la contribution de la strate de 15 à 200 KW à 70\$/KW afin de s'assurer que l'Option n'aura pas pour effet de provoquer une diminution de la participation par rapport aux conditions actuelles, notamment à l'égard de cette strate qui correspond à 73,4% des abonnements participant actuellement au GDP et ayant contribué en 2019-2020 à 22% de l'effacement.**

## **II LA RENTABILITÉ DE L'OPTION**

12. Sans l'Option, les besoins en puissance nécessiteraient d'avoir recours à des approvisionnements additionnels de long terme à partir de l'hiver 2023-2024, selon la modification apportée en février 2021 au bilan de puissance dans l'État

d'avancement 2020 du plan d'approvisionnement 2020-2029. C'est un an plus tôt que ce qui a été pris en compte dans l'analyse économique et financière du Distributeur dans le présent dossier;

- Mémoire C-AQCIE-CIFQ-0022, p. 13 ;
- Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, p. 10 ;
- B-0085, p. 22 ;

13. Cela signifie que la rentabilité du programme sera atteinte deux ans plus tôt, soit dès 2024-2025 (4<sup>e</sup> année au lieu de la 6<sup>e</sup> année). Il est à noter que, considérant l'indexation pré-établie des tarifs jusqu'au prochain dossier tarifaire 2025-2026, les clients du Distributeur ne seront pas affectés par le fait qu'il y aurait un gain net «négatif» durant les premières années d'application de l'Option ;

- Mémoire C-AQCIE-CIFQ-0022, p. 15 ;
- Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, p. 13;

14. L'analyse de sensibilité de l'Option proposée démontre que celle-ci dans sa formule actuelle est rentable, peu importe les modulations prises pour évaluer les coûts.

- Mémoire C-AQCIE-CIFQ-0022, pp. 15 à 17 ;
- Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, pp. 12 et 13;

15. L'analyse de rentabilité du Distributeur sous évalue même la rentabilité de l'Option en retenant comme hypothèse un taux de réserve trop élevé de 17% alors que l'historique démontre depuis 2016-2017 des écarts variant entre -10% et +41% entre l'effacement réel et celui planifié.

- B-0085, pp. 10 et 22 ;
- Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, pp. 11;
- Pour l'hiver 2020-2021, R-4110-2019, B-0114, p. 5 (prévision) et A-0086, témoignage de Jean-Pierre Chakra, 17 mai 2021, p. 64 (réel);

16. L'AQCIE et le CIFQ considèrent que ce taux de réserve ne devrait pas excéder 10% dans les circonstances ;

- Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, pp. 12;

17. Le scénario proposé par l'AQCIE et le CIFQ visant à ce que la première strate de 15 à 200 KW fasse l'objet d'un appui financier s'élevant à 70\$/KW est également rentable, bien qu'un peu moins que le scénario du Distributeur, mais permettrait de diminuer les risques de désintéressement des participants actuels suite au passage à des appuis financiers moins élevés et dégressifs avec l'entrée en vigueur de l'Option ;

- Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, pp. 13;

### III PROGRAMME COMMERCIAL OU INTERVENTION EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

18. L'analyse de sensibilité faite par l'AQCIE et le CIFQ confirme que l'Option demeure rentable avec un appui financier uniforme de 70\$/KW ;
  - Mémoire C-AQCIE-CIFQ-0022, pp. 15 à 17 ;
  - Présentation C-AQCIE-CIFQ-0027, pp. 13;
19. La réduction de l'appui financier unitaire moyen à 60\$/KW est susceptible d'avoir un effet d'effritement de la participation des clients industriels au GDP et de rendre inintéressante cette option pour les non-participants de cette catégorie. ;
  - A-0094, Témoignage de Pierre Vézina, pp. 28 et 29, 33 à 35 ;
  - A-0094, Témoignage de Jocelyn Allard, pp. 29 à 31 ;
20. En effet, tel que mentionné, le seuil minimal d'appui financier identifié dans le cadre de l'audit de Technosim est en moyenne de 60\$/KW mais avec une médiane de 70\$/KW. Par ailleurs, le seuil minimal d'appui financier identifié par ceux qui ne participent pas déjà au GDP est en moyenne de 97\$/KW avec une médiane de 85\$/KW ;
  - B-0094, pp. 5 et 6
21. Puisque même avec un appui financier uniforme de 70\$/KW, l'Option demeure rentable, il ne faut pas hésiter à mettre sur pied un programme d'aide financière permettant de financer les coûts d'installation d'équipement chez les participants et qui viendra s'ajouter à l'appui financier dégressif ;
22. Un tel programme ou intervention en efficacité énergétique devra correspondre à un montant annuel de 10,50\$/KW ou à la capitalisation d'un tel montant, pour compenser l'effet de dissuasion qui résultera de la diminution de l'appui financier unitaire moyen à l'Option GDP ;
23. Sans cela, tel qu'il appert de l'audit de Technosim et des témoignages des représentants de l'AQCIE et du CIFQ, les modifications proposées à l'appui financier de l'actuel GDP auront un effet négatif sur la participation des adhérents actuels et sur l'arrivée de nouveaux adhérents sans que le test de la rentabilité ne le justifie;

#### RECOMMANDATION #3

**L'AQCIE et le CIFQ recommandent que le Distributeur mette en place dans les plus brefs délais une proposition de programme commercial ou une proposition d'intervention en efficacité énergétique visant à compenser le coût de l'installation d'équipements chez les abonnés qui adhèrent à l'Option.**

#### IV MODIFICATIONS PROPOSÉES AU TARIF

24. Le Distributeur est venu témoigner qu'il ne refusera pas d'effacement de puissance parmi les adhérents actuels ;

A-0086, Témoignage de Frédéric Pelletier, le 17 mai 2021, p. 154

25. Même à l'égard des nouveaux adhérents, le Distributeur ne peut expliquer l'utilité de se réserver le droit de refuser de nouvelles adhésions à l'Option prévue à l'article 4.77 du *Tarif* ;

➤ Témoignage de Stéphanie Caron, le 19 mai 2021, p. 153

*« Donc, effectivement, une situation où la participation ou les nouvelles participations à la GDP ferait en sorte que l'on excéderait nos vastes besoins en puissance surviene est très peu probable. Et en ce sens, la protection que nous offre l'article 4.77 est peut-être superflue.*

*En réfléchissant à la façon dont vous nous l'avez présenté, on est revenu sur: mais pourquoi est-ce qu'on avait finalement mis ça parce que, effectivement, comme on vous l'a dit, on ne craint pas déborder de GDP à un point tel qu'on en aura trop. C'était plus dans une perspective quand on a élaboré le tarif d'harmonisation avec des modalités connues de l'OÉI où il y a des dispositions de ce type, de limitation des quantités.*

*Mais, pour palier à la situation, au risque que la GDP excède nos besoins, effectivement, il peut-être pas nécessaire d'avoir une disposition de cet ordre. » (nous soulignons)*

26. Notons qu'il n'y a pas d'article équivalant à 4.77 à l'égard de l'OÉI pour la clientèle de moyenne puissance (art. 4.28 à 4.35), contrairement pour la clientèle de grande puissance (art. 6.16).

**L'AQCIE et le CIFQ retirent les recommandations qu'elles ont formulées dans leur mémoire concernant les articles 4.77 et 4.80 du *Tarif*.**

**L'AQCIE et le CIFQ privilégient le retrait de l'article 4.77 du *Tarif*.**

**LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.**

Laval, le 25 mai 2021

*(S) Dunton Rainville*

---

**DUNTON RAINVILLE SENCRL**  
Procureurs des intervenants AQCIE-  
CIFQ